

Seul le prononcé fait foi

76^{ème} CONGRES DE L'ADF A REIMS (51)

Discours d'ouverture de Claudy LEBRETON Président de l'ADF

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du Conseil régional de Champagne-Ardennes
Monsieur le Président du Conseil général de la Marne,
Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents des Conseils généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je veux tout d'abord remercier tous les intervenants qui viennent de s'exprimer et notamment Monsieur le Maire de REIMS, **Jean-Louis SCHNEITER**, Monsieur **Jean-Paul BACHY**, Président de la Région, pour les propos aimables et les messages de bienvenue qu'ils ont tenus à l'égard de l'ADF et des Présidentes et Présidents de Conseils généraux.

Je remercie plus particulièrement notre collègue **René-Paul SAVARY**, Président du Conseil général de la Marne qui, avec ses services et ceux de « Reims-Champagne-Congrès », a tout mis en œuvre pour que ce congrès soit parfaitement accueilli et organisé dans ce magnifique équipement.

Après Bordeaux en 2004 et Valence en 2005, nous sommes à nouveau, ici à Reims, en Champagne, au cœur d'un prestigieux vignoble, celui sans doute qui contribue le plus à la réputation de la France à travers le monde.

Merci cher **René-Paul SAVARY** pour votre implication personnelle.

Nous savions que nous pouvions compter sur vous. Votre présence régulière et votre participation active à nos réunions mensuelles de Bureau à Paris, ainsi que la présidence de la Commission du développement économique et de l'emploi que vous assumez parmi nous, nous montrent votre attachement à notre Assemblée des Départements de France et nous savions que vous vous emploieriez à assurer le succès de ce 76^{ème} Congrès.

J'ai plaisir à souligner que l'ADF est à nouveau unie et rassemblée.

La plupart des 102 Présidentes et Présidents de Conseils généraux sont présents ou représentés, signe de l'unité et de la vitalité de notre association.

C'est ainsi que nous pouvons le mieux, en cette année 2006, **soixantième anniversaire** de la création de l'Association des Présidents de Conseils généraux (APCG), souligner notre fidélité à la volonté de nos prédécesseurs qui, avec Aimé MALECOT, Président du Conseil général de la Loire et Président fondateur de l'APCG, ont voulu, au lendemain de la Libération, fédérer les Conseils généraux et insister sur le rôle et la place des départements dans l'équilibre institutionnel et territorial de la République.

Nous sommes aujourd'hui leurs continuateurs, dans un contexte très différent, mais animés par la même volonté, celle de servir nos concitoyens et nos territoires dans le cadre de la démocratie.

L'actualité des départements

Depuis notre dernier congrès, celui de Valence dans la Drôme, l'actualité qui nous concerne a été abondante et nos activités ont été multiples comme vient de le montrer notre Secrétaire Général **Michel BERSON**.

Comme vous le savez plusieurs dossiers continuent, pour nous, d'occuper le devant de la scène en cette rentrée de septembre 2006.

Nous sommes loin d'avoir achevé la mise en œuvre des dispositions législatives adoptées depuis 2003 et qui nous concernent très directement :

- **le transfert du RMI** depuis le 1^{er} janvier 2004 ;
- les transferts en cours des **personnels TOS, des routes**, la départementalisation complète **des SDIS**, décidés dans les lois du 13 août 2004 ;
- la mise en œuvre des **Maisons départementales du handicap** et de la PCH avec la loi du 11 février 2005, sans oublier l'augmentation régulière du nombre des bénéficiaires de l'APA.

Je n'oublie pas les textes de loi dont les principales dispositions nécessitent l'implication forte des départements. Je pense notamment à la loi de cohésion sociale adoptée en janvier 2005 qui se traduit par la mise en œuvre des contrats d'avenir, nouvelle forme de contrats aidés et qui s'adressent particulièrement aux bénéficiaires du RMI.

Nous aurons l'occasion de faire le point sur toutes ces questions dans les ateliers qui se réunissent cet après-midi et j'ai l'intention de

m'exprimer plus complètement sur cette actualité demain matin, en présence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Ministre en charge des collectivités.

Je compte insister sur la prise en compte de la spécificité des départements, collectivités qui ont plus particulièrement en charge les solidarités, solidarités sociales et solidarités territoriales.

Je souhaite également que nos débats nous aident à préciser nos positions sur des projets de loi dont l'examen est d'ores et déjà arrêté :

- le texte sur la **prévention de la délinquance** ;
- les lois comportant des dispositions spécifiques aux **départements d'outre-mer**. Leur préparation a donné lieu à deux réunions récentes de notre commission que préside Claude LISE : fin juin et hier, ici à Reims, avant même l'ouverture de notre congrès.

C'est également cette année que nous célébrons le 60^{ème} anniversaire du passage au statut de département d'outre-mer pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion. Raison supplémentaire pour être attentifs à l'actualité de ces départements.

Nous devons également nous préparer à une probable réforme de la **protection juridique des majeurs protégés** (tutelles et curatelles) sur laquelle nous avons été sensibilisés par le Gouvernement et par le Médiateur de la République.

A ce propos j'ai l'intention de redire en votre nom à **M. HORTEFEUX** que nous réclamons **une pause dans les réformes** qui ont pour objet de transférer de nouvelles compétences aux départements, du moins tant que nous n'avons pas achevé la mise en œuvre des dispositions récemment adoptées.

L'actualité de l'ADF

Au printemps 2004, après le renouvellement de nos Conseils généraux, l'avenir des départements semblait incertain.

Les projecteurs de l'actualité étaient braqués sur les régions et bon nombre d'observateurs considéraient le département comme l'échelon superflu, voire encombrant, dans notre organisation territoriale.

Dès ma prise de fonction comme Président de l'ADF je me suis fixé comme objectif de corriger cette vision négative et de refuser ce déclin annoncé !

Avec la participation active de chacun et chacune d'entre vous nous avons relevé ce défi.

Avec les instances de l'ADF, ses collaborateurs, les réseaux que nous animons au plan national comme au plan local, nous avons démontré l'indispensable utilité des départements, leur capacité à s'adapter à une société en mutation, leur réactivité et leur aptitude à mettre en œuvre des politiques publiques de qualité notamment en matière de solidarité, cette solidarité dont tout le pays a tant besoin car elle fonde notre pacte républicain comme notre cohésion sociale. L'actualité nous le rappelle chaque jour.

Nous avons obtenu des résultats. Nous avons démontré que **plus aucune politique publique ne peut être engagée sans le concours actif des collectivités locales et singulièrement des départements.**

C'est pourquoi je déclarais l'an dernier à Valence que les collectivités locales ne veulent pas être « **les pleureuses de la République** » !

Nous voulons être reconnus comme des partenaires actifs et responsables de l'Etat et de l'ensemble des acteurs de la vie politique, économique et sociale dans le cadre de la République décentralisée.

Nous voulons être **force de proposition** sur l'ensemble des questions qui concernent la vie quotidienne de nos concitoyens et le destin collectif de notre nation.

C'est ainsi qu'avec **Jacques PELISSARD**, Président de l'AMF et **Alain ROUSSET**, Président de l'ARF, nous avons pris l'initiative de demander au **Conseil Economique et Social** une étude sur la fiscalité et les finances locales.

Cette commande qui constitue pour le CES une première de la part des associations de collectivités locales, a pour objet de nous permettre d'élaborer et de proposer des pistes de réforme dans un domaine, celui de la fiscalité et des ressources locales, où chacun s'accorde à reconnaître que notre système est obsolète et à bout de souffle.

Pour mener à bien ce projet, comme les autres, nous avons besoin d'une ADF forte, unie et efficace.

Notre force c'est d'abord la volonté commune des 102 Présidents de Conseils généraux, telle qu'elle s'exprime dans les travaux des commissions et les délibérations de notre Bureau.

Notre force c'est de tirer le meilleur parti de notre pluralisme politique : dans le respect de nos engagements politiques différents, nous savons nous exprimer d'une même voix lorsqu'il s'agit de défendre l'institution départementale.

Notre force c'est aussi de savoir mobiliser nos 4218 Conseillers généraux, de les associer à nos travaux, de mettre à leur disposition les informations et les expertises dont ils ont besoin pour exercer pleinement leur mandat.

De ce point de vue le succès de la **première rencontre nationale** des Conseillers généraux, le 28 juin dernier à Paris, doit nous encourager à faire de l'ADF **la Maison des départements**, c'est-à-dire un lieu ouvert à tous les élus qui veulent s'informer, échanger et débattre.

C'est ainsi que nous atteindrons l'objectif que nous nous sommes fixés : **imaginer et bâtir le département du 21^{ème} siècle.**

Le projet de l'ADF

Cela passe par l'élaboration d'un projet pour l'ADF, sur lequel **Michel DINET**, notre Trésorier, Président du Conseil général de Meurthe et Moselle, va faire le point de l'avancement de nos réflexions dans quelques instants.

La question posée est simple : **comment imaginons-nous, collectivement, pour les 5 à 10 ans à venir, les collectivités départementales et l'ADF?**

Cela peut se décliner en quelques thèmes :

- **Les compétences** des départements et leur nécessaire clarification.
- **Nos ressources**, nos modes de financement à commencer par la fiscalité.
- **La démocratie territoriale** : mode de scrutin, partenariat, dialogue social, démocratie participative.
- Les conséquences sur **l'organisation de l'ADF** : son fonctionnement, ses ressources humaines et ses moyens.

Cette démarche de projet est importante car je fais, comme vous, le constat suivant :

Depuis la première décentralisation, celle des années 80, nous avons collectivement organisé l'ADF pour qu'elle réponde aux attentes et aux besoins des départements en fonction des compétences qu'ils ont eu à assumer.

Depuis deux ans **ce champ de compétences s'est élargi** et nos responsabilités se sont accrues. **Sans changer de nature, nous avons**

changé de taille comme en témoigne l'augmentation de nos budgets et des effectifs de nos collaborateurs.

Dans ces conditions l'ADF peut-elle demeurer aussi efficace sans adapter son périmètre, ses méthodes de travail et ses moyens ?

Voilà, selon moi, de manière résumée, la problématique du projet.

En d'autres termes, **si la question de l'avenir des départements ne se pose plus, c'est à celle de leur devenir que nous devons répondre aujourd'hui.**

Comme élus départementaux, nous sommes tous attachés à notre statut de collectivités locales de plein exercice.

Nous ne voulons pas nous transformer, du fait du poids grandissant de nos responsabilités et de nos dépenses dans le domaine social, en une sorte de **services extérieurs de l'Etat en charge des solidarités nationales.**

Cette dérive serait un risque réel dès lors que l'essentiel de notre activité consisterait à verser des allocations ou des subsides selon des modalités et des barèmes fixés nationalement par l'Etat.

Au-delà du cas particulier de nos départements, c'est toute la question du **devenir de la décentralisation** qui est également posée, des relations entre les différents niveaux de collectivités et entre ces collectivités et l'Etat.

Nous sommes à la veille d'échéances politiques nationales majeures avec **les élections du printemps 2007**. Je souhaite que la campagne qui va précéder soit l'occasion d'aborder toutes ces questions dans le cadre d'un débat démocratique qui doit concerner l'ensemble de nos concitoyens. A nous, dans nos formations politiques respectives, comme de manière collective, d'alimenter le débat et d'avancer des propositions.

Je vous remercie de votre attention et de votre active participation aux travaux de notre congrès.